

Extrait du  
**Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000350-20121119

Date de publication : 19/11/2012

DGFIP

autres annexes

**Annexe - Liste des États ou territoires hors Union européenne ayant conclu avec la France un traité contenant une clause de non discrimination permettant l'application du 3° de l'article 990 E du Code général des impôts (liste à jour au 01/01/2012)**

Albanie	Croatie	Maroc
Argentine	Égypte	Maurice
Arménie	Iran	Monténégro
Azerbaïdjan	Islande	Nigeria (1)
Bangladesh	Japon (1)	Norvège
Bolivie	Jordanie	Ouzbékistan
Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan	Serbie
Botswana	Kosovo	Sri-Lanka
Brésil	Liban	Suisse
Chine	Libye	Thaïlande
Congo	Macédoine	Trinité et Tobago
Corée (république de)	Madagascar	Zambie
Côte d'Ivoire	Malawi	Zimbabwe (1)

(1) : Convention dont la clause de non-discrimination s'applique également aux entités juridiques dépourvues de la personnalité morale.

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[PAT - Taxe sur la valeur vénale des immeubles des entités juridiques – Entites juridiques pouvant bénéficier d'une exonération conditionnée par le lieu de situation de leur siège](#)